

Légation  
115/71 et 19/71  
SUISSE.

Paris le 7 mai 1872

Confidentiel

M. C. Consulat suv.  
g. s. p. l.

Monsieur le Président

Ainsi que j'ai eu l'honneur de Vous l'annoncer hier, j'avais deux motifs pour me rendre à Versailles, la question des passeports, et les attaques de la Liberté au sujet des faits d'internement de l'armée française de l'Est.

I J'aborde d'abord la question des passeports.

M. de Rémusat m'avait déclaré qu'il attendait une réponse de M. Lefranc, Ministre de l'Intérieur, avant de me faire connaître les intentions définitives du Gouvernement (Voir mon rapport du 4 Mai n° 1130).

M. Victor Lefranc, que j'ai vu hier matin, m'a assuré n'avoir reçu à ce sujet aucune communication du Ministre des Affaires Etrangères; il n'a pas eu connaissance de ma note détaillée. Il a ajouté que ces communications étaient probablement dans ses Bureaux. — J'ai profité de l'occasion pour dire à M. Lefranc que le Projet de

Monsieur  
Monsieur Walti

Président de la Confédération Suisse  
à Berne.

EIDGEN. ARCHIV

Dodis





Paris le 7 Mars 1872

Polie m'avait, dans une conversation récente, déclaré qu'au point de vue de la sûreté, il n'avait pas d'objection à faire contre le remplacement des passeports et des visas par une pièce de légitimation quelconque, émanant même de l'autorité municipale. — M. Lefranc m'a paru disposé à adopter cette manière de voir, et à promettre de faire son possible pour accélérer une solution.

Sur ces entrefaites, je me suis rendu chez M. de Rémusat, que j'ai trouvé au sortir de son déjeuner, et avant la séance du Conseil des Ministres. Je lui ai fait part de la réponse de M. Lefranc, et je l'ai prié de donner des ordres pour que M. le Ministre de l'Intérieur fût nanti sans retard des demandes de la Suisse. La saison d'été et le grand nombre de voyageurs qui se rendent en Suisse à cette époque de l'année rendent nécessaire une prompte décision. — Tout en répétant qu'il



était certain de la transmission de l'affaire à son collègue de l'Intérieur, M. de Rémusat m'a de nouveau assuré qu'il ferait tout son possible pour me donner très prochainement une réponse satisfaisante.

J'ai alors abordé avec M. le Ministre des affaires étrangères le principal objet de ma visite

## II Les attaques de la Liberté contre la Suisse au sujet des frais d'internement de l'armée de l'Est.

1. J'ai demandé à M. de Rémusat s'il avait reçu de M. Lanfrey la lettre annoncée par M. Cérésole, et dans laquelle le Ministre de France à Berne devait faire part à M. de Rémusat de son "indignation" au sujet de ces attaques, et demander que le Journal officiel se fit l'organe de ce sentiment.

M. de Rémusat m'a répondu négativement.

Je l'ai alors rendu attentif au dernier article publié dimanche dernier 5 Mai par la Liberté. "Je ne parle pas des critiques de ce journal; j'y ai répondu hier officiellement dans le journal le Temps. Je prie donc passer outre sur ce point. Mais il est de mon devoir



"devoir de vous signaler les procédés de ce genre cette  
 "feuille. Elle ose dire que le Gouvernement Français  
 "a demandé une réduction de 1.182.010 francs 20<sup>c</sup>."

"Elle ose dire qu'elle tient à la disposition de son  
 "contradicteur les documents officiels". Elle termine

"en déclarant qu'elle est en mesure de prouver des  
 "assertions pièces en mains". - Je pense que le

"Gouvernement lui-même appréciera comme il  
 "convient cette conduite, et fera le nécessaire en

"présence d'un semblable procédé. N'est-il pas contre

"tous les usages, je vous le demande, qu'un journal

"publie des attaques aussi odieuses contre un gouvernement

"étranger, ou se donnant des airs officiels et en

"prétendant se baser sur des documents officiels, alors

"que ce gouvernement étranger ne sait absolument

"rien? Quant à moi personnellement, je crois

"c'est fait assez important pour que l'idée de

"M. Dauprey d'insérer une rectification dans le

"Journal officiel soit prise en sérieuse considération



M<sup>r</sup> de Rémusat, qui allait se rendre au Conseil des Ministres, m'a dit qu'il en parlerait sur le champ à MM. Thiers et de Cissey. Il m'a paru personnellement assez disposé à accorder l'insertion d'un désaveu dans le Journal officiel, sans cependant s'exprimer formellement dans ce sens.

2<sup>o</sup> En quittant M<sup>r</sup> le Ministre des Affaires Etrangères, je me suis rendu chez M<sup>r</sup> Barthelemy St. Hilaire. Je lui ai fait exactement les mêmes déclarations qu'à M<sup>r</sup> de Rémusat, et je puis dire que l'ai trouvé également bien disposé. Il m'a annoncé son intention d'en parler à M<sup>r</sup> de Rémusat et de se mettre d'accord avec lui.

3<sup>o</sup> Après la séance du Conseil des Ministres, j'ai été voir M<sup>r</sup> de Jouillard, ministre des Finances. J'avais du reste déjà eu l'occasion de l'entretenir dimanche dernier de la question, m'étant trouvé à côté de lui dans le pavillon réservé à M<sup>me</sup> Thiers



6  
 aux courses de Longchamps. — M. de Goulard  
 a fortement blâmé les articles de la Liberté. Il  
 a exprimé sa conviction que ce journal avait dû,  
 par suite d'une indiscretion, recevoir des communications  
 d'un employé ministériel. Il fera une enquête  
 au Ministère des Finances. Il considère la Liberté  
 comme une feuille détestable.

4° La Liberté ayant déclaré que les frais  
 de surveillance des internés s'élevaient à 1.901.000 francs  
 tandis que d'après la notice du Comptariat Central  
 des guerres, ces frais sont seulement de 1.571.947 fr 40<sup>c</sup>.  
 j'ai été aux renseignements chez le Ministre de  
la guerre et chez son chef de cabinet. — M.  
 le général de Cisey m'a dit que les comptes étaient  
 actuellement à Paris, entre les mains de l'intendant  
 général Quillot, Directeur général du Contrôle &  
 de la comptabilité générale, 36 Rue St Dominique.  
 M. de Cisey a exprimé de son côté l'indignation " que  
 lui font éprouver les attaques de la Liberté. Il fera



8

des recherches pour savoir quel peut être l'auteur  
 des communications faites à la liberté en violation  
 de tous les usages admis de gouvernement à  
 gouvernement. " Si le coupable peut être découvert,  
 a dit le ministre, je le chasserai de mes bureaux.  
 " Pour le passé, le mal est fait, et pour l'avenir, j'ai  
 un trop grand intérêt à ce que des pièces officielles  
 ne soient pas enlées et communiquées à des  
 journaux pour ne pas réprimer un abus de  
 cette gravité."

Le matin, le ministre des Finances ayant  
 été informé par <sup>une</sup> ~~son~~ chef de cabinet, que je lui  
 avais fait demander une audience à Paris, m'a  
 annoncé qu'il me recevrait de 9 à 11 heures. Je  
 me suis de nouveau rendu ce jour-là hier mardi  
 chez Tachy de Goulard. " Je l'ai prié de dire  
 nettement au Président de la République  
 que nos démarches n'avaient aucune manière  
 pour



pour but d'obtenir un paiement plus prompt du  
solde dû à la Suisse. "Je n'ai aucune instruction  
 de réclamer ce paiement. J'ai simplement reçu  
 communication des comptes de Conseil Fédéral  
 et, au contraire, ai donné toutes les explications  
 que la France pourrait demander, si celles  
 des officiers qu'il a délégués à Berne n'étaient  
 pas jugées suffisantes. — Mais je dois ajouter  
 que ni le Conseil Fédéral, ni la légation suisse  
 à Paris ne peuvent rester indifférents à des  
 attaques contre la loyauté de la Suisse, surtout  
 lorsque le journal qui les publie vient affirmer  
 qu'il a en ses mains des documents officiels à  
 l'appui de ses insinuations." J'ai insisté de  
 nouveau auprès de M. de Gouland sur l'irrégularité  
 de ce procédé, et j'ai rappelé, comme je l'avais fait  
 déjà vis-à-vis de M. de Rémusat, que le  
 Gouvernement Français était intéressé, au même  
 titre que le Conseil Fédéral, à ce que le public



9

ne vint pas à l'origine officieuse des articles de la liberté. — Le premier article dirigé par ce journal contre la Suisse a paru le 28 avril au soir, et le Journal officiel, pas plus que les journaux officieux, n'ont élevé la voix pour désavouer cette conduite. —

M. de Goulard m'a répondu que le Gouvernement évitait autant que possible de s'engager dans des polémiques avec les journaux. J'ai répliqué immédiatement que dans un cas analogue, et il y a peu de semaines, le Journal officiel avait cependant ouvert ses colonnes à une rectification. Seulement la position était inverse. Des journaux français et suisses avaient signalé la raideur des officiers français délégués à Berne pour examiner les comptes de l'internement, et avaient soutenu que l'esprit de critique n'était pas de mise après ce que la Suisse avait fait en faveur des soldats français. Là dessus le Journal officiel s'était



empresé de déclarer mal fondées les assertions de la presse, et d'ajouter qu'il n'existait aucun différend entre le Département Militaire fédéral et les officiers français délégués à Berne. —

M. de Goulard s'est alors rappelé avoir lu dans le Journal officiel la rectification à laquelle je faisais allusion. — Il m'a annoncé qu'il en parlerait de nouveau aujourd'hui à M. Thiers en conseil des Ministres. "Il serait bien possible, a-t-il dit en terminant, qu'une rectification formelle fut jugée nécessaire, à cause de l'affirmation de la liberté qu'elle a en mains des documents officiels, alors que ces documents n'ont jamais dû sortir des bureaux des Ministères."

6°. Je me suis enfin rendu aujourd'hui chez l'intendant général Guilloz, ensuite de l'avis du Ministre de la Guerre que les comptes de



de l'internement se trouvaient entre les mains de ce fonctionnaire. Je désirais en particulier savoir si les frais de surveillance s'élevaient à 1901.000 fr et non pas, comme me l'indiquait M. le Colonel Leuzler, à 1.571.947 fr. 40<sup>c</sup>. M. Guillot m'a répondu qu'il venait d'envoyer ces comptes au Ministre de la Guerre à Versailles, en raison de leur portée internationale, & dans la pensée qu'ils devraient être soumis au Conseil des Ministres.

Il a ajouté a) qu'il en avait proposé l'approbation complète b) que les officiers français délégués à Berne, aussitôt après avoir eu connaissance des articles de la liberté, étaient venus lui déclarer qu'ils y étaient absolument étrangers. c) qu'il est indigné des attaques de ce journal contre la Suisse et surtout du fait que des communications ont pu être faites par un employé du Ministère à ce journal. d) qu'il fait une enquête pour découvrir l'auteur de ces communications e) enfin qu'il proposera aujourd'hui au Général de Liffey



de déferer les articles de la liberté au procureur  
de la République, il est inadmissible, a terminé  
M. Quillot, qu'un journal prétende avoir en  
main des actes officiels, alors que ces documents  
n'ont pas dû sortir du Ministère de la guerre.

Je n'ai pas l'intention d'insérer pour le  
moment, une nouvelle refutation dans le journal  
Le Temps. Elle ne pourrait consister qu'en une  
affirmation nouvelle des faits que j'ai avancés  
dans mes deux précédentes lettres à ce journal.  
Il me paraît qu'il faut attendre ce que fera  
le Gouvernement.

En ce qui concerne la liberté, je dois  
dire que tous les Ministres ont exprimé leur  
mépris au sujet de ce journal. M. Neffzer,  
rédacteur en chef du Temps, m'a dit textuellement:  
"Quelle sale presse! Quelle gale!"



En résumé, ma conviction est que tout dépend dans cette question de M<sup>r</sup> Thiers lui-même, auquel tous les Ministres croient devoir en référer.

Quoiqu'il en soit, il me paraît que le gouvernement Français eût pu et dû, depuis le 29 avril, faire quelque chose pour montrer au public que ce mépris du journal la liberté n'est pas de l'eau bénite de cour. — Quoiqu'en fasse du reste, il restera toujours, dans l'esprit des Français, une empreinte préjudiciable à la Suisse. —

Ces attaques ont été d'autant plus pénibles pour moi, qu'elles portaient atteinte à la loyauté même de la Suisse et de son administration militaire. Lorsqu'on sait les efforts surhumains que le Département Militaire fédéral a dû faire l'année dernière pour faire face à tant de besoins, on ne peut



2142  
Bundesrath vom 18. Mai 1872  
Sauer

14  
Herrn General-Lieutenant  
v. Sauer

que difficilement réprimer son indignation.

Il me paraît en tous cas  
extrêmement utile que soit Vous, Monsieur le  
Président, soit M<sup>r</sup> le Chef du Département  
Militaire exprimiez en toute franchise votre  
manière de penser à M<sup>r</sup> Lanfrey, en le priant  
d'écrire à M<sup>r</sup> de Rémusat et à M<sup>r</sup> Thiers  
combien l'opinion publique de la Suisse a été  
péniblement affecté de ces attaques injurieuses,  
et combien l'attitude passive du cabinet de  
Versailles exercerait une fâcheuse influence  
sur les bons rapports entre les deux pays.

En Vous priant de bien vouloir me communiquer  
prochainement votre manière de voir au sujet de cette  
affaires, je Vous renouvelle, Monsieur le Président, les  
assurances de ma plus haute considération

de Ministre de la Confédération Suisse

Entièrement confidentiel  
pour éviter des désagréments  
à M<sup>r</sup> Neffzer

P. S. Si j'ai dit dans mon rapport du 4 Mai n° 1130 " J'ai du reste terminé ma réplique  
par quelques mots dont je l'espère, M<sup>r</sup> Lanfrey ne sera pas mécontent " C'est que, dans  
mon manuscrit, j'avais ajouté à peu près ce qui suit, à la fin " La Suisse sera reconnaissante à M<sup>r</sup>  
Lanfrey de l'attitude qu'il a prise et qui fait honneur à son impartialité " - de Temps a supprimé cette phrase